

Diversifier les supports technologiques

Animation : Michel Denis, Directeur de l'Unité pédagogique régionale de Rennes

Michel Denis

Pour l'enseignement en milieu pénitentiaire, comme pour l'enseignement ordinaire, les technologies de la communication et de l'information sont une des composantes de tout dispositif de transmission et de développement aussi bien des connaissances que des compétences. Au service des disciplines, elles permettent l'exploration de nouvelles modalités pédagogiques, au service des projets pédagogiques des unités locales d'enseignement,



elles constituent des outils d'investigation, des moyens d'expression et de diffusion du groupe. Cependant, leur usage ne saurait devenir une fin en soi. Les supports technologiques, si variés soient-ils, quelles que soient leurs qualités, visent à l'accompagnement des initiatives pédagogiques et des travaux, aussi bien des

enseignants que des élèves. Leur utilisation doit s'inscrire dans une logique de mutualisation des ressources et des compétences et cela, dans une perspective de développement et d'échange permanent. Afin de concrétiser ces propos, je vais donner la parole aux intervenants en commençant par Michel Issart dont l'intervention s'intitule : un dispositif ressource : le Réseau d'accès à la connaissance pour tous (React). Il est responsable local de l'enseignement et enseignant à la Maison d'arrêt d'Angoulême depuis octobre 1998. Il s'occupe des mineurs et des adultes peu qualifiés dont la prise en charge pédagogique fait apparaître de grandes différences dans la motivation, le rythme de travail, voire l'autonomie. Il a trouvé dans React une aide à la prise en charge de ces publics en difficulté dans la mesure où ce dispositif permet un triple accès : le premier est un accès à une banque de ressources pédagogiques, le second un accès à un système de gestion des groupes d'apprenants, le troisième un accès à des possibilités de mutualisation des travaux réalisés.

Michel Issart

Quand je suis arrivé à la Maison d'arrêt il y a trois ans, des formations existaient déjà autour du dispositif React, mises en place par les UPR de Toulouse et Bordeaux, celle à laquelle j'appartiens, et dès mes premiers pas en milieu pénitentiaire, j'ai pu

effectuer des stages, en particulier avec la société Telide qui produit et commercialise React.

C'est un dispositif informatique, donc un ensemble de logiciels, que beaucoup d'entre vous connaissent.

Je ne suis ni un fanatique d'informatique, ni un grand utilisateur de React (auquel on a parfois reproché d'être une « usine à gaz »), cependant je vais essayer de décrire quelques aspects intéressants en vous proposant trois guides : un apprenant, un formateur, un administrateur.

1. présentation avec le support de transparents d'un exercice sur les fractions réalisé par un apprenant. Le parcours à travers les différents exercices a été conçu par un formateur.
2. Le formateur peut visualiser ce qu'on fait les différents groupes d'apprenants (par exemple un niveau 6 et un groupe de mineur). Je peux vérifier ce qu'a fait l'apprenant précédent : je peux voir qu'il a travaillé deux minutes tel jour, trois minutes tel autre jour. Je peux ainsi évaluer le parcours de chaque apprenant. Je peux alors proposer de nouveaux exercices dans un fichier ressources contenu dans le logiciel. Ces exercices sont soit classés dans un fichier général accessible à tous les formateurs, soit dans une bibliothèque personnelle. J'ai moi-même créé certains de ces exercices.

L'intervenant fait une démonstration pratique de passage d'un exercice à l'autre et de la construction de parcours individualisés, par exemple un parcours sur l'euro, qui sera affecté à tous les adultes de niveau 6. Le formateur peut même inscrire un message personnel destiné à un des apprenants.

3. L'administrateur est celui qui gère l'ensemble du dispositif, constitue les groupes d'apprenants, qui les inscrit, qui crée les unités de consommations.

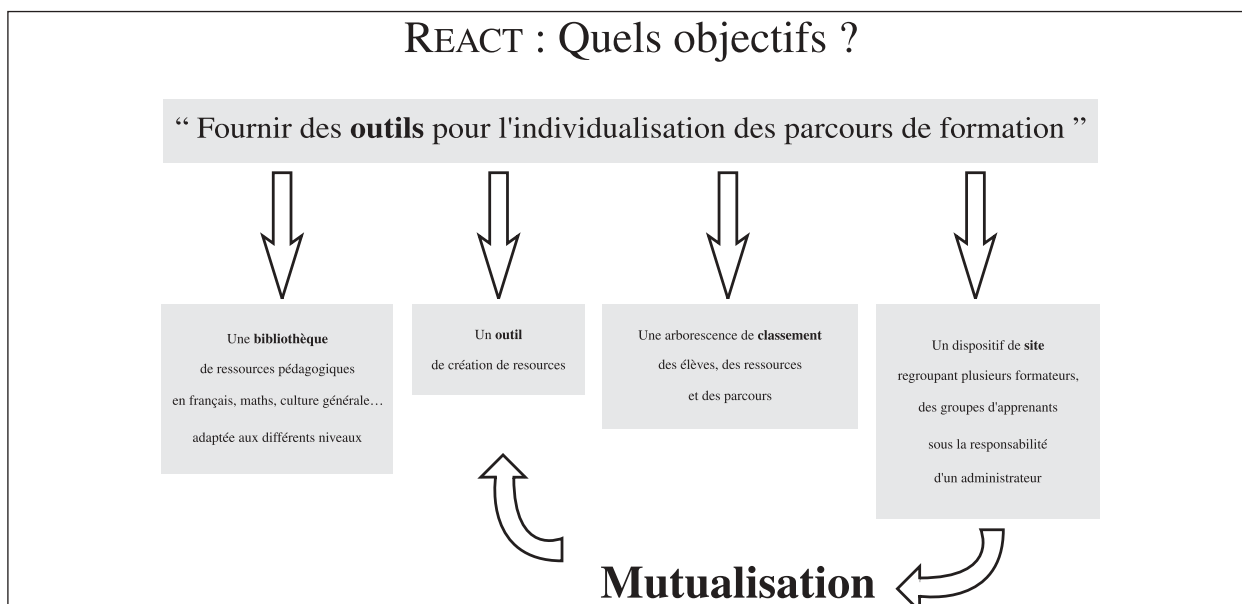
Démonstration par l'intervenant du fonctionnement du logiciel.

L'administrateur désigne aussi les formateurs et affecte les unités de consommation puisqu'il s'agit d'un système à péage fonctionnant avec un lecteur de cartes, celles-ci contenant des minutes qui s'achètent.

L'objectif de React est de fournir des outils pour l'individualisation de parcours de formation. On dispose de quatre outils :

- une bibliothèque de ressources pédagogiques, en français, mathématiques, culture générale, adaptée aux différents niveaux ;
- un outil de création de ressources, ce qui permet d'élaborer soi-même des exercices adaptés ;
- une arborescence de classement pour éviter de confondre les travaux des différents apprenants ;
- un dispositif de sites regroupant plusieurs formateurs et des groupes d'apprenants sous la responsabilité d'un administrateur avec un esprit de mutualisation. Je peux ainsi exporter par

REACT : Quels objectifs ?



la poste les disquettes fabriquées vers une autre UPR. On peut aussi placer une création personnelle dans la bibliothèque de site et ainsi tout le monde peut en profiter.

Ce dispositif présente néanmoins quelques contraintes :

- il faut disposer d'un outil informatique ;
- à l'usage, pour l'utiliser de façon efficace, il faut disposer d'une personne-ressource assez disponible ;
- il faut s'immerger quasi quotidiennement dans le dispositif pour éviter une perte de temps

S'agissant des limites du dispositif, il est parfois difficile dans cette forêt touffue de logiciels et de ressources de s'y retrouver et de percevoir l'ensemble. Il souffre d'une certaine pauvreté de ressources dans certains domaines et notamment en orthographe-grammaire. Il semble peu accessible aux illettrés. Enfin il reste un certain nombre de problèmes techniques, que la société productrice corrige au fur et à mesure, mais qui peuvent décourager certains.



Michel Issart, Enseignant à la Maison d'arrêt d'Angoulême

Michel Denis : Jean-Luc Mevel est responsable local et enseignant à la Maison centrale de Saint-Maur depuis septembre 1981. Il est chargé de plus des actions de soutien en français, d'initiation à l'informatique, de formation au secourisme des personnes détenues, mais également des personnels pénitentiaires de l'établissement. Il a mis en place un permis de conduire informatique européen. Il va présenter ce dispositif à travers trois axes :

- l'historique et l'évolution de l'informatique dans la maison centrale ;
- l'importance et l'enjeu de la formation en informatique pour les personnes détenues ;
- la validation des acquis dans un contexte lié à la longueur des peines.

Jean-Luc Mevel

Saint-Maur est l'une des cinq maisons centrales dont nous avons parlé ce matin. Elle accueille 300 détenus, dont des perpétués en nombre important et de très longues peines puisque parmi les étudiants dont je m'occupe, certaines libérations sont prévues pour 2025 ou 2028. L'informatique a fait son entrée dans les années 85 avec le plan « informatique pour tous » de l'éducation nationale. Les détenus qui en ont les moyens ont pu acquérir leur propre matériel. Ce fut l'époque des Amstrad à cassettes et la création d'un premier club informatique animé par un intervenant extérieur rémunéré par l'éducation nationale. Puis, grâce à l'action de « Culture et prison » et au mécénat de son président Monsieur Dufour, il a été créé un BTS informatique rémunéré sur les bases de la formation professionnelle. Le matériel était fourni par l'association et les enseignants appartenaient à l'éducation nationale (informatique, gestion, mathématiques et anglais). Le BTS étant d'un niveau trop élevé pour la majorité des stagiaires, il fut remplacé en 1995 par le Ciage : Certificat informatique adapté à la gestion des entreprises. Nous sommes alors passés de la zone des classes à la zone des ateliers, ce qui rendait plus facile le contrôle de la présence ou l'absence des stagiaires. Le parc d'ordinateurs était de cinq pour dix stagiaires. Le Ciage organisé avec le service de formation continue de l'Université de Tours comprenait 5 unités de valeurs : DOS, Windows, Word, Excel et Access. Les cours de gestion, de mathé-

matiques et d'anglais, complémentaires à la formation, ne donnaient pas lieu à une évaluation. À la rentrée de 1998, un financement interne, regroupant des fonds de l'unité locale de formation des détenus, de l'unité locale d'enseignement, du service éducatif et de l'association culturelle et sportive de la maison centrale a permis d'acheter 10 ordinateurs. De plus, la dotation horaire a été augmentée de quatre heures en informatique à deux stagiaires par ordinateur à six heures et un ordinateur par stagiaire, auxquels on a ajouté des heures de tutorat (trois heures) et quatre heures de travail individuel, ce qui au total par stagiaire permet un face-à-face de 13 heures par semaine.

Au fil des années, le Ciage est devenu inadapté et l'Université de Tours l'a retiré de ses programmes. Après des recherches, nous avons choisi le PCIE (permis de conduire informatique européen) qui est la traduction de ECDL (European Computer Driving Licence). Nous disons parfois Passeport de compétence informatique européen car le « permis de conduire » porte à confusion. Le PCIE est une initiative du Conseil Européen des associations de professionnels des technologies de l'information, un conseil qui réunit 21 associations en Europe et plus de 250 000 professionnels. Il est géré en France par l'ATSI (Association française des sciences et technologies de l'information) et développé par une société privée qui en a le monopole, euro-aptitudes, basée à Sophia-Antipolis.

Le PCIE est répandu dans des entreprises, des chambres de commerce, des universités, des Greta... aussi bien dans le secteur public que privé. Il existe dans 40 pays du monde, avec plus d'un million de candidats et 7 000 centres tests. C'est donc un standard de validation reconnu par des organismes de formation, par des entreprises et des institutions (certains ministères par exemple). C'est un dispositif modulaire et progressif qui permet à chacun de valider ses compétences de base en technologie de l'information. Il est composé d'un ensemble de modules de tests aboutissant à une certification dans des domaines considérés comme fondamentaux pour l'utilisation quotidienne du poste informatique.

Le référentiel (Syllabus) définit les connaissances requises.

Le PCIE comprend sept modules parmi lesquels chacun pourra choisir ceux qui représentent ses objectifs prioritaires : il n'y a pas d'ordre précis pour l'obtenir.

- connaissances générales sur le poste de travail et la société de l'information ;
- gestion des documents (Windows) ;
- traitement de textes (Word) ;
- tableur (Excel) ;
- base de données (Access) ;
- présentation assistée (Powerpoint) ;
- initiation au courrier électronique et à la navigation Internet.

Au départ du processus, le candidat reçoit un numéro personnel et une carte d'aptitudes, valable trois ans, qui va enregistrer la réussite aux différents tests passés tout au long du cursus. Le candidat peut repasser des modules plusieurs fois jusqu'à l'obtention de la validation.

Dès l'obtention de quatre modules, un premier certificat, le PCIE Start sera délivré et constituera la première étape de la cer-

tification, tout en montrant déjà une bonne maîtrise de l'ordinateur. Le PCIE complet atteste que son détenteur a réussi l'ensemble des sept modules.

La validation des acquis

Le PCIE a donc toute sa place dans une formation professionnelle étalée sur deux années avec à la clé une validation des acquis, reconnue partout. De plus, nous avons bien sûr maintenu les cours de gestion, mathématiques et anglais, et les stagiaires qui ne sont pas titulaires du Bac ou de l'équivalent sont invités, et même incités, à suivre les cours et passer le DAEU

Cette année, sur les dix stagiaires PCIE, sept préparent également le DAEU.

Mise en place du PCIED Coûts et financements

Pour que l'unité locale d'enseignement de la maison centrale de Saint-Maur (sous la responsabilité de l'unité pédagogique régionale de Paris) soit accréditée centre test PCIE, il a fallu d'une part que nos formateurs et nos contenus soient validés par euro-aptitudes, d'autre part que notre parc informatique soit conforme à la configuration exigée par le cahier des charges.

Un premier financement interne et local réunissant des fonds du SPIP de l'Indre, de l'unité locale de formation des détenus, de l'unité pédagogique régionale et de l'unité locale d'enseignement a permis de financer l'achat de la première tranche du parc, fin 2000 : cinq postes clients et un serveur, ainsi que les licences, cartes d'aptitudes et droits annuels. Le PCIE a officiellement été installé en février 2001.

Un second financement du département Insertion de probation (unité formation professionnelle des détenus et unité pédagogique régionale) a permis d'acquiescer les cinq derniers postes.

Le coût total de la mise en place de la formation PCIE s'élève à environ 130 000 F, auxquels s'ajoutent 3 700 F de droits annuels, supportés par le budget de l'unité locale d'enseignement.

Les stagiaires ont bien accueilli la nouvelle dénomination de la formation informatique, d'autant qu'elle accompagne de nouveaux équipements, et de la mise en réseaux.



Jean-Luc Mével, Enseignant à la Maison centrale de Saint-Maur

La formation est opérationnelle pour 10 stagiaires depuis octobre dernier. Cependant la période de démarrage, de janvier à juin, a permis de lancer les premières sessions tests :

- cinq stagiaires ont tenté deux modules, avec succès
- un a tenté les sept modules, qu'il a tous réussis. Ce résultat est d'autant plus remarquable que ce détenu a été libéré fin juillet ; il a donc été le premier sortant de prison titulaire du PCIE

La formation est actuellement complète et nous avons même une liste d'attente. Cependant nous souhaitons que pour les années à venir, puisse être mis en place un recrutement national au niveau des établissements pour peine.

Le PCIE dans le cadre de la formation professionnelle étalée sur deux années concerne les détenus, mais nous envisageons cette année de proposer la validation de leurs acquis et de leurs compétences informatiques aux membres du personnel pénitentiaire qui le souhaitent. Nous disposons de l'outil, le reste est une question d'organisation.

Importance des nouvelles technologies pour l'enseignement en milieu pénitentiaire

Le module 7 du PCIE concerne l'initiation au courrier électronique et à la navigation sur Internet. Rassurez-vous, les détenus de Saint-Maur ne sont pas encore connectés au réseau mondial. Pourtant, si nous avons été accrédités centre PCIE, c'est bien sûr pour l'ensemble des modules. L'initiation au courrier électronique se fera donc sur le réseau de la salle de cours, chacun pouvant avoir son adresse e-mail. Pour la navigation Internet, nous aspirerons des sites, qui seront gravés sur cédérom, et nos stagiaires navigueront comme s'ils étaient connectés. C'est d'ailleurs une solution utilisée en établissement scolaire car elle limite les coûts de connexion.

L'unité locale d'enseignement de St Maur dispose depuis mai dernier d'un outil que toutes les unités locales d'enseignement devraient avoir : une connexion Internet et une adresse électronique. Nous partageons avec l'association culturelle et sportive un bureau au sein du SPIP, donc hors détention. L'ordinateur est connecté à Intranet Justice et de là, je sors sur Internet ; j'ai une adresse personnelle :

...@justice. fr

Ce nouvel outil n'est pas seulement indispensable pour le PCIE :

- il facilite grandement la communication (avec l'UPR, l'inspection académique, le Cned, les universités, Euro-aptitudes pour la gestion administrative du PCIE...);
- il me permet la recherche documentaire et par exemple de trouver des références exactes de livres (sur le site de la Fnac, ou Alapage), livres qui seront ensuite commandés à Châteauroux ;
- nous avons dans le cadre des activités socioculturelles, une salle multimédia avec sept ordinateurs en réseau, et un stock de cédéroms achetés. Là aussi, l'aspiration de sites est intéressante, car elle permet un accès plus vaste à la culture, mais également de répondre à une demande individuelle.

À ce jour, deux détenus sont inscrits au Cnam et DUT informatique par correspondance. Avant d'avoir la connexion au bureau, j'enregistrais les cours de chez moi sur disquette ; maintenant je le fais de la maison centrale et, depuis la semaine dernière, ces deux étudiants sont inscrits en enseignement à distance. Tous les cours seront aspirés et gravés et j'envverrai leurs devoirs par e-

mail. Je servirai d'intermédiaire, mais ils suivront leurs études comme s'ils étaient eux-mêmes connectés.

D'ailleurs, et ce sera ma conclusion, je pense que dans un avenir proche, les moyens permettront la connexion, sécurisée bien sûr : des détenus étudiants – ce sera d'ailleurs indispensable car de nombreux cursus ne peuvent se suivre qu'en ligne d'une salle de cour, d'une salle multimédia dédiée à la culture et aux loisirs.

Michel Denis : Pour terminer, je vais m'adresser à Mary Kett et à Laurent Duhamel pour le projet *Connect* que l'on peut définir comme un projet européen sur les technologies nouvelles pour des mineurs délinquants. Auparavant, je présenterai Mary Kett : coordinatrice du projet connect, elle travaille dans le secteur de la mobilisation et de la formation continue des adultes. Jusqu'au mois d'octobre dernier, elle était proviseur du centre éducatif de la prison de Winfield à Dublin. Elle est actuellement coordinatrice de la formation continue au ministère de l'Éducation à Dublin et elle travaille sur des dispositifs qui seront prochainement mis en place par la nouvelle loi sur l'éducation des adultes. Laurent Duhamel est enseignant à la maison d'arrêt d'Amiens depuis 1991, référent au quartier des mineurs jusqu'à l'an dernier, aujourd'hui référent des niveaux 6 et 5 bis au quartier hommes et anime l'activité d'art plastique au quartier des mineurs.

Au sein de l'UPR, il a participé à plusieurs groupes de travail notamment sur les livrets d'attestations, les tests de positionnement du niveau 5 bis et il travaille actuellement sur un outil de redynamisation pour les niveaux 6.

Laurent Duhamel

Le projet *Connect* a démarré en mai 2000 et s'est achevé en novembre 2001. L'initiateur de ce projet est un organisme qui s'appelle le BSA (Basic Skills Agency), localisé à Londres et qui s'occupe des bas-niveaux. Les participants étaient le BSA, la NALA de Dublin, le VOOB de Belgique et le ministère de la Justice pour la France.

L'objectif général du projet était de concevoir et développer un outil pédagogique en utilisant les nouvelles technologies pour lutter contre la récidive et l'exclusion sociale des jeunes mineurs incarcérés ou sous mesure de justice.

Quatre phases étaient prévues :

- développer sur chaque site national des modules d'entraînement pour alimenter le même module multimédia, *Reading disk* (Lire, en français), afin de créer un logiciel commun multi-langues ;
- former des enseignants au logiciel, puis utiliser cet outil dans l'enseignement auprès de publics incarcérés ;
- évaluer l'efficacité et la pertinence de ce programme ;
- diffuser le produit auprès des services d'enseignement et des partenaires sociaux.

La participation de la France s'est effectuée en deux temps : en premier lieu, le Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme avait été contacté par BSA afin de participer à ce projet. Ayant peu d'expérience de l'enseignement ou de la formation en milieu pénitentiaire, le GPLI préféra orienter ce projet vers le Centre universitaire d'enseignement et d'éducation permanente de Lille. Aucune suite à *Connect* ne fut donnée après la première réunion de Londres. Jean-Pierre Laurent, de l'administration pénitentiaire, fut contacté et nous transmit le projet.

Les premières incidences de cette arrivée tardive ont été multiples :

- un retard à rattraper, ce qui fut assez rapide grâce à l'utilisation du courrier électronique, d'Internet et notre connaissance du logiciel *Lire* ;
- nous avons reçu tardivement les protocoles et contrats initiaux ;
- nous n'avions aucune idée des modalités financières et pas eu le temps de préparer nos missions (autorisation de sortie de territoire, frais de mission, etc.). Or en tant que personnels d'une administration, nous étions soumis à des droits et des devoirs ;
- des décisions avaient été prises lors de la première réunion et ne pouvaient être remises en cause.

Notre première participation eut donc lieu lors d'une réunion à Dublin en octobre 2000. Lors des échanges, deux nécessités apparurent : trouver un accord sur le repérage et la classification des bas niveaux dans les différents pays représentés et choisir et fixer des thèmes afin de développer des situations qui seraient exploitables par les jeunes participant des quatre pays.

Selon nous, les points positifs de ce projet étaient liés au fait que :

- le travail au sein du projet *Connect* supposait des échanges inter-européens avec des publics dont le point commun était l'incarcération et les difficultés scolaires (basic skills) ;
- nous allions offrir aux jeunes une parole qui allait être portée par ce travail via le cédérom *Connect* ;
- les nouvelles technologies (ordinateur, photo numérique, montage audio, etc..) étaient, nous en étions convaincus par expérience, porteuses et motivantes.

Le projet a débuté dès notre retour au quartier des mineurs de la maison d'arrêt d'Amiens, situé géographiquement sur deux niveaux, ce qui nous obligeait à avoir deux groupes (16 mineurs au total).

Les moyens étaient une salle informatique multimédia avec sept ordinateurs Pentium, une équipe de trois surveillants dédiée au quartier mineur et qui fut dès le début associée au projet, et deux enseignants, Philippe Scholasch (CTP Illettrisme) et moi-même. Nous avons présenté le projet aux deux groupes, à savoir travailler ensemble à la création de thèmes qui seraient illustrés par des photos, des phrases écrites et enregistrées, envoyées en Irlande,

Belgique et Angleterre afin de favoriser les échanges de points de vue et dire ce que l'on avait envie de dire. Nous avons également présenté le logiciel *Lire* et fixé les règles de fonctionnement : au niveau du contrat de communication, refuser de faire écho aux jugements des personnes, polémiques et autres... au contraire, donner la priorité à la parole demandée, écouter jusqu'au terme l'expression des autres, accepter les débats s'ils avaient lieu sans violence ni discrimination

L'intitulé de départ proposé aux mineurs était : « être adolescent en prison en l'an 2000 en Europe ». Nous avons travaillé sur deux mois deux jours par semaine à raison de 6 heures par groupe afin de diminuer l'effet turn-over. Ce dispositif a généré deux fonctionnements différents. Le premier groupe, très faible au niveau scolaire, s'est fixé sur l'emploi du temps de la journée, la présentation de leur quotidien. Ils ont réalisé des photos et les ont commentées. Le deuxième groupe a été plus ambitieux. Ils se sont demandés où étaient les pays partenaires, quelle langue était parlée et comment vivaient les mineurs incarcérés (ont-ils des toilettes dans les cellules ? ont-ils une école, des promenades, les cellules sont-elles chauffées, ont-ils droit à la drogue, etc.). Nous leur avons proposé de répondre d'abord eux-mêmes à ce questionnaire et d'envoyer leurs réponses.

A la réunion *Connect* des 8 et 9 décembre de la DRSP de Lille, notre travail comportait des thèmes illustrés par des photos, des phrases traduites respectant les indications techniques de CTAD. Nous avions alors 98 phrases et une vingtaine de photos.

CTAD nous a imposé un certain nombre de contraintes techniques : maximum 2 thèmes par pays, chaque thème pouvant être divisé en 5 items illustrés par une photo, soit au total, 50 phrases et 10 photos.

Le projet a continué (traduction et homogénéisation technique des matériels) jusqu'au mois de mars, date à laquelle nous avons remis phrases, images et sons à CTAD. Les 23 et 24 mars, lors de la réunion d'Anvers, nous avons découvert la version cédérom de *Connect*. Présentée aux différents jeunes (ceux qui étaient encore présents et les nouveaux), elle apparaissait pour les jeunes comme une preuve concrète du projet : les photos, les phrases écrites et lues étaient à l'écran au côté des thèmes, phrases et sons venant de l'étranger. Nous sommes alors entrés dans la phase 2 du projet : entraînement et utilisation pédagogique du cédérom.

Formation à l'utilisation du cédérom *Connect*

En concertation avec Jean-Pierre Laurent et Patrick Cambier (directeur de l'UPR de Lille) nous avons proposé une formation au cédérom *Connect* à 4 enseignants : un de la maison d'arrêt de Loos, un du centre de détention de Loos, un de la maison d'arrêt d'Evreux, un du centre de détention de Bapaume. Nous aurions pu former d'autres enseignants (10 venant d'autres directions régionales), mais CTAD ne nous avait fourni que 4 cédéroms et la question de leur diffusion n'était pas encore réglée.

La formation s'est déroulée à Amiens le 3 mai 2001.



Laurent Duhamel, Enseignant à la Maison d'arrêt d'Amiens,

Mary Kett, Responsable de l'enseignement dans les prisons de Dublin.

Le système auteur du logiciel (système ouvert permettant d'incorporer ses propres textes) n'a été évoqué et présenté que succinctement car, selon nous, le contenu apparaissait pédagogiquement plus intéressant.

L'expérimentation s'est déroulée du 7 mai au 22 septembre : cinq enseignants ont travaillé pendant 10 semaines environ 8 heures par semaine avec des groupes différents. Ces 5 enseignants interviennent dans des situations différentes : Maisons d'arrêt ou Centres de détention ; quartiers mineurs, femmes, hommes adultes ; illettrés, niveau collègue et supérieur.

Bilan

De façon générale, les apprenants rencontrés réagissent favorablement aux situations proposées dans le logiciel. Nous proposons ci-dessous quelques exemples ou commentaires de l'équipe :

1. chez les femmes, des réactions comme : « on voit que le travail a été fait par des hommes, ce ne sont pas mes mêmes règles pour les femmes » (cas des visites d'enfants) et des réactions quant à la différence existant entre les activités proposées (d'un centre à l'autre ou d'un quartier à l'autre dans le même centre), provoquant un peu d'amertume et le besoin d'écrire (grâce au logiciel) afin de dire ce qu'elles vivent et ressentent.
2. Un des enseignants, professeur d'anglais, relève l'intérêt d'avoir les phrases traduites d'une part, mais aussi lues par de jeunes anglais ou irlandais. Outre un accent très spécifique, ces textes ont l'avantage d'être lus par des personnes de condition quasi identique (jeunes détenus), mais aussi d'utiliser des expressions populaires voire argotiques, tout en restant dans un langage « parlé », un langage « vrai ».
3. Chez les mineurs, l'intérêt premier a été de permettre une décentration : entendre parler de la prison par des jeunes détenus tout en vivant eux-mêmes cette incarcération. Pour certains mineurs, le logiciel a permis d'illustrer l'organisation d'une journée de détention (aspect informatif). Il a permis à des jeunes en difficulté d'apprentissage, en rupture scolaire, de mobiliser leur attention sur des écrits, faits par des pairs (étrangers ou français), d'écrire à leur tour et de débattre de leurs lectures. Les écrits ont été ressentis positivement car produits dans un moment douloureux de leur vie par des jeunes et sans interférence des adultes. Enfin, on a pu mesurer l'effet de ce que l'on nomme « la médiation du défi », faire aussi bien sinon mieux que ce qu'ont fait des jeunes qui étaient là précédemment.
4. Pour les personnes de très faible niveau (illettrés, analphabètes), l'absence de correction orthographique venant aider l'écriture est un manque. Cependant, l'enregistrement audio permet une réécriture par dictée informatisée à l'adulte et autorise ainsi des allers-retours entre l'oral et l'écrit.

Quelques réserves

1. Le logiciel utilisé est relativement ancien et dépassé par rapport à ce qui peut se trouver dans le commerce aujourd'hui.
2. Il est ouvert, mais d'un usage peu pratique : les manipulations pour créer, sauvegarder ses productions sont lourdes et compliquées.
3. L'écriture des phrases est limitée à 120 caractères, ponctuation comprise.
4. La navigation est peu pratique à l'intérieur du logiciel, sans possibilité d'aller-retour entre exercices et création.

Conclusion

Avec le recul, on peut noter la pertinence de travailler sur un projet ambitieux, dynamisant et moteur qui favorise un véritable engagement de nos publics difficiles. L'utilisation des nouvelles technologies est un facteur facilitant pour l'investissement et la production d'écrits. Travailler sur des écrits ressentis comme « vrais » par les faibles niveaux favorise l'adhésion de ceux-ci, l'investissement et l'envie d'écrire (même si parfois cela génère des conflits dans le groupe ou des réactions de violence). Il n'est en effet jamais facile d'écrire en manifestant ses émotions, de les mettre en mots, s'en détacher et les laisser partir à l'extérieur.

Marie Kett

Je tiens à remercier l'Administration pénitentiaire de m'avoir invitée à participer à cette conférence. C'est un grand privilège d'avoir pu écouter toutes les communications. Avant la présentation de la dimension européenne du projet *Connect*, Jean-Pierre Laurent m'a demandé de vous parler de la situation de l'enseignement pénitentiaire en Irlande. Cela vous permettra de comprendre le contexte de ce projet européen. Comme vous le savez sans doute, l'Irlande est un petit pays d'environ trois millions et demi d'habitants, qui a connu ces dernières années une croissance économique spectaculaire. Celle-ci est à l'origine d'un développement de la criminalité et l'effectif des détenus a considérablement augmenté : nous avons en ce moment pratiquement 3200 détenus. Notre système judiciaire est très différent du vôtre.

Les prisons étaient jusqu'alors très anciennes et les détenus y vivaient dans de mauvaises conditions. Depuis 12 ans, nous avons élaboré un projet de construction et nous disposons de quelques prisons neuves. Les deux problèmes majeurs en Irlande sont la drogue et les crimes et abus sexuels. Le gouvernement a mis en œuvre un dispositif dans lequel tous les ministères doivent construire des programmes avec des objectifs précis. Tous les services doivent, pour la première fois, travailler ensemble, ce qui constitue un changement important puisque le service d'enseignement, par exemple, travaillait de façon très isolée.

Les enseignants travaillent au sein du Ministère, mais de façon délocalisée : c'est la municipalité qui les emploie. Ce sont des enseignants du second cycle qui ont reçu une formation spécifique pour travailler avec les adultes. Notre charte est un document que vous connaissez peut-être, publié en 1990 par le Conseil de l'Europe, « l'éducation en prison », qui insiste beaucoup sur l'éducation des adultes et la promotion de l'enseignement pour les détenus.

Le dispositif a obligé les services d'enseignement à affiner leurs objectifs et il est parallèle à un autre dispositif mis en place dans notre Education nationale, le service de formation continue, développé après le rapport d'une recherche de l'OCDE sur le niveau d'illettrisme dans les pays occidentaux. Les résultats en Irlande étaient très mauvais et le Ministère, qui dans un premier temps avait nié cet aspect, a du prendre en compte cette situation et investir plus de ressources dans les services d'alphabetisation. Les moyens actuels sont ainsi 10 fois plus importants qu'il y a 4 ans, et le développement des dispositifs externes à la prison a provoqué une modification des services internes.

À propos du projet *Connect*, Laurent Duhamel vous a fait une très bonne description de son déroulement. Comme il l'a souligné, il y avait trois autres partenaires, l'Angleterre, l'Irlande et

la Belgique. Les systèmes d'enseignement, y compris ceux en prison, sont très différents d'un pays à l'autre. Un des apports les plus importants du projet est d'avoir permis une coopération entre les professionnels du terrain. Très court, trop court, avec des moyens limités, le projet s'était donné des objectifs sans doute trop ambitieux. Cependant, notre travail nous a fourni des pistes pour l'avenir. J'ai participé à d'autres projets qui n'ont pas abouti à des productions effectives. Le fait de travailler sur les mêmes thèmes est un nouveau modèle et nous avons abouti à un projet concret qui peut être utilisé comme outil de référence et qui peut inspirer d'autres professionnels. La méthode utilisée était innovante (même si faire parler des adolescents avec leurs propres mots est une méthode assez souvent pratiquée en Irlande et que nous appelons « language experience ») car elle était

liée aux nouvelles technologies et à l'utilisation de l'informatique. Ce projet a apporté beaucoup d'aides à nos collègues belges qui travaillent en prison dans des conditions très difficiles : les enseignants sont rattachés à des centres d'éducation de base, ils ne font cours que le soir et uniquement dans les prisons où le directeur leur donne l'autorisation. Tout doit être négocié et le projet *Connect* leur a permis de découvrir d'autres systèmes : à partir de ces données, ils ont pu négocier un nouveau contrat avec le ministère de la Justice. En Angleterre et en Irlande, les systèmes d'enseignement en prison sont assez bien développés, mais les contacts avec la formation continue à l'extérieur des prisons sont rares. Le projet, à travers la production du CD, permettra de promouvoir les contacts avec le monde extérieur.



*Organisation des ateliers.
Alain Bony (Formateur au Cnefei).*